DLP-2-4-82957137

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL 85 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

G. CHERBLANC
Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : J. THIAULT / CPPAP : 528 AD

BULLETIN N° 59

1er AVRIL 1982

## CULTURES LEGUMIERES

### MOUCHE DE LA CAROTTE

- Moyens de lutte d'ordre cultural : Lorsque le type de culture s'y prête, il est possible d'éviter en grande partie les dégâts de printemps en ne réalisant les semis qu'à la fin du premier vol des mouches, c'est-à-dire aux environs des 10-15 juin.

Pour les carottes arrivant à maturité en fin d'été, une récolte réalisée avant le deuxième vol, soit vers les 15-20 septembre, permet de les soustraire aux attaques d'automne.

- Moyens de lutte chimique : L'efficacité des traitements en pulvérisation du feuillage étant insuffisante pour les cultures de plein air, nous préconisons les traitements de sol effectués avant semis. Ils assurent :
  - une bonne protection si les attaques sont moyennes ;
  - une protection partielle si l'activité des insectes se révèle très importante et si la date de traitement est éloignée de la période d'attaque.

Utiliser l'un des produits suivants :

| Matière active (Doses par ha) | | Spécialités (Dose par ha) | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | en granulés | | pour pulvérisation | |
| Bromophos-éthyl | 5,4 kg | Nexagan MG 5 | 120 kg | Nexagan EC 40 | 15 l |
| Chlorfenvinphos | 5 kg | Birlane G 10 | 50 kg | Birlane CE 40 | 12,5 l |
| Diazinon | 8 kg | Basudine 10 G<br>Umuter D | 80 kg<br>160 kg | | |
| Dichlofenthion | 6 kg | Tri-VC-13 granulés | 120 kg | | |
| Diéthion | 5 kg | | | Rhodocide | 10 l |
| Fonofos | 2 kg | Dyfonate 5 G | 40 kg | | |
| Trichloronate | 2,5 kg | Phytosol<br>Phytosol 5 | 100 kg<br>50 kg | Phytosol 50 | 5 l |
| Carbofuran | 1 kg* | Curater | 20 kg* | | |

* *Les doses indiquées pour ce produit correspondent à un traitement en localisation.*

P2 1.0...

CULTURES FRUITIERES

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Les poiriers (stade E - $E_2$) et les pommiers (stade $C_3$) entrant dans une phase de grande sensibilité, réaliser immédiatement la couverture fongicide. La renouveler dès 20 mm de pluie cumulés.

ACARIENS

L'éclosion des oeufs d'hiver n'a pas encore commencé. Attendre un prochain réchauffement dans la deuxième quinzaine d'avril pour intervenir.

CECIDOMYIE DES POIRETTES

Par ses dégâts en 1981, cet insecte a largement contribué à la diminution de récolte sur certaines variétés, notamment Passe-Crassane.

BIOLOGIE ET DEGATS : Très voisin de la cécidomyie des feuilles, cet insecte s'attaque aux boutons floraux encore fermés (stade E).

C'est à l'intérieur de ceux-ci en effet, que les adultes du ler vol déposent leurs oeufs. Après l'éclosion, les asticots pénètrent dans l'ovaire de la fleur. Sous l'effet de leur piqûres, les fruits grossissent plus vite que les fruits sains, en prenant la forme de calebasses, et tombent au sol, dès qu'ils ont atteint 1 à 1,5 cm de diamètre.

Les larves quittent le fruit avant ou après sa chute, s'enfoncent en terre, se métamorphosent et passent l'hiver ainsi.

LUTTE : Le traitement est dirigé contre les adultes et doit être effectué au moment où les sépales des boutons floraux laissent voir le blanc des pétales (stade E). Sont utilisables : le diéthion à 100 g/hl, la phosalone à 60 g/hl. Traitement immédiat.

CECIDOMYIE DES FEUILLES DU POIRIER

Ce minuscule moucheron est un proche parent de la cécidomyie des poirettes, avec lequel il ne faut pas le confondre : les dégâts de l'un et de l'autre n'ayant rien de commun.

BIOLOGIE ET DEGATS : Ce petit moucheron de 1,5 mm de longueur, hiverne sous la forme d'une larve cachée dans un cocon dans le sol.

Le premier vol débute très tôt, vers la floraison du poirier ; les femelles pondent, à la base des premières feuilles, des oeufs de couleur jaune orangé. Ils donnent en 3 à 5 jours de petits asticots qui se nourrissent des sucs que les tissus attaqués des jeunes feuilles secrètent en abondance. Au bout de 10-12 jours, la larve quitte la feuille et se nymphose dans le sol. La jeune feuille reste enroulée, noircit et tombe.

Une génération dure un mois, et il peut y en avoir de 3 à 5 dans la saison, ce qui, compte tenu de l'étalement du vol, peut assurer l'infestation quasi permanente des jeunes feuilles. Les pousses atteintes restent chétives, et en cas de forte attaque, l'équilibre végétatif de l'arbre entier peut être compromis.

LUTTE : Elle est difficile, d'une part à cause de la protection que les feuilles assurent aux larves, d'autre part, du fait de la difficulté de protéger le feuillage en phase de croissance rapide.

Elle doit cependant être dirigée contre la lère génération pour avoir la meilleure efficacité ; une pulvérisation à base de diazinon, après la floraison, doit donner de bons résultats (toxique pour les abeilles).

Des essais de méthode de lutte sont poursuivis par le Service de la Protection des Végétaux.

.../...

CERÉALES



BLE

La plupart des parcelles sont redressées et le stade épi "épi 1 cm" est souvent atteint. Les cultures les plus précoces sont en début de montaison (stade "1 noeud").

L'état sanitaire a peu évolué depuis le précédent bulletin. Les attaques de piétin verse se limitent pour le moment aux variétés Arminda, Corin, Fidel et Talent. Fusariose et rhizoctone sont moins fréquents. La septoriose sur feuilles ne présente pas de caractère de gravité.

Effectuer un sondage en examinant 2 talles sur 25 plants prélevés au hasard par parcelle.

Un traitement fongicide se justifie à présent lorsque 1 talle sur 4 est atteinte profondément par le piétin verse. Cette situation est exceptionnelle.

Pour un niveau d'attaque moindre ou nul, il est préférable d'attendre le stade "2 noeuds" pour décider d'une intervention.

Si un régulateur de croissance tel que le Cycocel est employé, l'adjonction de carbendazime est inutile quand le seuil indiqué ci-dessus n'est pas atteint (moins de 1 talle sur 4).

ORGE

Stade végétatif moyen : "1 noeud".

Un jaunissement généralisé des parcelles est fréquemment constaté. Ces dépérissements sont principalement dus au froid et à l'humidité. Des symptômes de rhynchosporiose sont également observés dans la plupart des cultures.

Un traitement fongicide contre cette maladie est conseillé sur les parcelles à forte densité de végétation. Employer un produit systémique également efficace contre l'oïdium et la rouille naine (se reporter au précédent bulletin).

Sur les parcelles à potentiel moyen, le traitement n'est conseillé que lorsque 50 % des feuilles sont atteintes par la rhynchosporiose, ou si cette affection est associée à l'oïdium ou la rouille naine.

TOUTES CULTURES

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits (quel que soit l'appareil applicateur utilisé) sur :

. les arbres fruitiers ainsi que toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

. les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

. les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

P. R.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- Amitraze
- Azocyclotin
- Bacillus thuringiensis
- Binapacryl
- Bromophos
- Bromopropylate
- Chinométhionate
- Cyhexatin
- Dialiphos
- Dicofol
- Diéthion
- Diflubenzuron
- Endosulfan
- Fenbutatin oxyde
- Phosalone
- Polychlorocamphane
- Pyrimicarbe
- Pyréthrines synergisées
- Roténone
- Tétradifon
- Tétrasul
- Toxaphène

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DES TRAITEMENTS

Ne pas préparer les bouillies près des étangs, ruisseaux et rivières.

- **Emballages vides : selon leur nature, les enterrer après les avoir rendus inutilisables, ou les brûler.**

- Restes de produits : verser dans des trous creusés à une profondeur d'environ 30 cm, les poudres, spécialités liquides et bouillies non utilisées, ainsi que les eaux de rinçage. Puis recouvrir de terre.

Aucune de ces opérations ne doit être exécutée à moins de 50 m d'une source ou d'un puits, ainsi que de toute réserve d'eau ou cours d'eau quel qu'il soit.

Tout déversement dans les réseaux d'égoûts est rigoureusement interdit.

Dernière note : Bulletin n° 58 du 17 mars 1982